

Graffite et contremarque sur monnaies d'Obulco et d'Italica

RENÉ MAJUREL

Parcourant récemment nos séries antiques d'Espagne nous y avons relevé une contremarque et un graffite qui ne figurent point au corpus de Manuel de Guadan.¹

- 1) Bétique. OBVLCO. AS. (bronze). 28 mm. 11 gr, 95, 1 h.
D/ Tête laurée d'Apollon.
R/ Charrue, épi et joug.
(Heiss. XLIII. 24)

Au droit, graffite sur le cou d'Apollon: V. (Fig. 1, n.º 1).

Le graffite restera toujours d'interprétation difficile. Il diffère de la contremarque comme le caprice individuel diffère de la volonté de pouvoir public. Dans l'ouvrage de Manuel de Guadan, aucune monnaie d'Obulco n'est signalée comme offrant graffite ou contremarque. Ajoutons que, dans ce même ouvrage, ce type de graffite: V ne figure nulle part. Tout au plus, relève-t-on, au droit d'un bronze d'Ilduro, du cabinet numismatique de Catalogne, le graffite VII² que l'on pourrait rapprocher du graffite V, en admettant que le signe V correspondit au chiffre romain Cinq. Pour le graffite VII, et peut-être, par similitude avec la contremarque L VI au droit d'un bronze de Celsa,³ contremarque référent à la VIème légion, Manuel de Guadan a songé, entre autres hypothèses, à un numéro de légion, mais sans grande conviction.⁴ Dans le cas présent, il ne serait pas sérieux de rapporter le graffite V à la cinquième légion Macedonica cantonnée, sous Auguste, à l'autre extrémité de l'Empire.

Il serait plus vraisemblable d'y voir la lettre V, initiale d'une formule du type VALEAT ou VALE, qui figure à plusieurs reprises, en contremarque et en monogramme, sur des bronzes antiques de la péninsule ibérique.⁵

1. Numario Hispánico. IX. 1960. ANTONIO MANUEL DE GUADAN Tipología de las contramarcas en la numismática ibero-romana.

2. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 77. Pl. II n.º CIV.

3. MANUEL DE GUADAN «Sobre una contramarca inédita de la "Legio VI" en un sextercio de Claudio». Numisma. Anno VIII. 32. Págs. 13-19.

4. MANUEL DE GUADAN: Numario Hispánico. 1960. Pág. 77.

5. MANUEL DE GUADAN. Numario Hispánico 1960. Pl. I n.º IX, XXVII, XLII, XLIV.

Dernière hypothèse: le signe V ne serait ni un chiffre ni une lettre mais un simple signe de reconnaissance et, dans ce cas, au bien il transformerait la monnaie en tessère ou bien il entendrait signifier une possession. Il serait destiné à prémunir le propriétaire de la monnaie contre le vol. On peut s'étonner de voir ainsi affirmé un droit de propriété sur des espèces métalliques destinées, par nature, à circuler et à changer, sans cesse, de mains. On peut s'étonner également de le voir signifié non sur les métaux précieux mais sur le vulgaire bronze. Ce serait oublier que pour l'individu de condition modeste le bronze revêt une valeur au moins égale à celle de l'or ou de l'argent pour l'individu fortuné.

N'oublions pas que si les graffites de possession se retrouvent en abondance sur les deniers d'argent de la république romaine, on les retrouve également, presque avec la même fréquence, en Gaule, sur des espèces monétaires de peu de valeur, as nimois et as à l'autel de Lyon, par exemple. La multitude de ces marques, sur ces dernières espèces, tendrait à prouver qu'à certaines époques et en certains lieux le vol était fléau courant. Le graffite d'Obulco pourrait donc n'être qu'un signe de propriété traduisant un propriétaire précautionneux. Ajoutons que dans son ouvrage sur «Las monedas hispánicas del museo arqueológico nacional de Madrid», Vol. II, Joaquín M.^a de Navascués a publié Pl. XXIX, n.º 836 un bronze d'obulco dont le droit s'orne d'un graffite qui pourrait se rapprocher du nôtre, n'était-ce le jambage gauche démesuré de ce qui pourrait être un V et qui balafre l'effigie.

2) Bétique. Italica. As. (bronze). 27 mm. 14 gr, 69 1 h.

D/ TI CAESAR AVGVSTVS PON MAX IMP

Tête nue de Tibère à droite.

R/ Autel. MVNIC ITALIC. PERM DIVI AVG.

Sur l'autel, en trois lignes: PROVIDE / NTIAE / AVGVSTI (Heiss. LVII. 8)

Contremarque au ras du menton et du cou de Tibère: P, dans un encadrement hémisphérique (Fig. 1, n.º 2).

Ce type de contremarque est ignoré de Manuel de Guadan, pour Italica. L'auteur signale au revers de ces monnaies à l'autel, tantôt la contremarque P R,⁶ tantôt la contremarque T C,⁷ tantôt la réunion des deux.⁸

Au droit, seulement, un coup de poinçon.⁹

Dans son ouvrage sur les monnaies d'Italica¹⁰ Francisca Chaves Tristán signale, en outre, sur une monnaie de ce type, la contremarque NCAPR, apposée au droit, derrière l'effigie de Tibère.¹¹

Sur ce type de bronzes, la contremarque P semble donc, à ce jour, inédite.

Étant donné que la contremarque P R se retrouve, parfois, frappée au revers de ces monnaies on serait tenté, par analogie, de voir, dans la contremarque P, une réduction de la contremarque PR et de la traduire également par Probatum, cette contremarque autorisant la monnaie à continuer à cir-

6. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 81. Planche III n.º CXI.

7. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 81. Planche III n.º CXII.

8. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 81. Planche I n.º XXXIX et Planche III n.º CXII.

9. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, págs. 80-81. Planche I n.º XIV.

10. FRANCISCA CHAVES TRISTAN, «Las monedas de Italica».

11. FRANCISCA CHAVES TRISTAN, *op. cit.*, págs. 93-94. Planche VII 202 A.

culer et pouvant dater des règnes de Caligula ou de Claude Ier. Mais si la contremarque PROB sur monnaies antiques (Figure 2, n.° 2-3) et son abréviation PRO (Figure 2, n.° 1) peuvent, sans difficulté, se traduire par PROBATVM, nous ne possédons déjà plus la même certitude en présence de l'abréviation PR.

Prenons un exemple. Depuis que l'étude des contremarques a connu la faveur des numismates ceux-ci ont lu dans l'estampille PR qui orne les monnaies de bronze de Néron, non pas la traditionnelle marque de validation: PROBATVM, mais une manifestation d'autorité du peuple romain à la suite de la mort de l'Empereur et des guerres civiles de 68 après J. C.

Cette lecture est indéniable pour un certain nombre de contremarques. Pourquoi? Tout simplement parce qu'un point figure entre la lettre P et la lettre R, que l'estampille soit droite (Fig. 2, n.° 4) ou inversée comme c'est le cas à Vindonissa.¹² Il est évident que nous avons affaire ici à deux mots distincts et pas à un seul. Cette référence au POPVLVS ROMANVS est par ailleurs corroborée par la contremarque S. P. R. frappée sur les espèces métalliques de même époque, et offrant entre les lettres les mêmes points intercalaires.¹³

Mais il existe également sur les bronzes de Néron des contremarques: P R, en petits caractères sans ponctuation entre les lettres (Fig. 2, n.° 5-6). Nous ne les attribuons à l'autorité du peuple romain que par analogie avec les contremarques précédentes et également avec la contremarque SPQR estampillée en petits caractères elle aussi sur des monnaies de Néron et de Claude Ier. (Fig. 2, n.° 7).

Mais avons-nous raison?

Vespasien, par exemple, a bien contremarqué de son monogramme les espèces de bronze néronniennes. Pourquoi, également, à l'origine de son règne, un service public n'aurait-il pas anonymement validé, à l'aide du traditionnel PROBATVM des monnaies de l'empereur précédent, les autorisant ainsi à poursuivre leur circulation sous l'autorité nouvelle?

En d'autres termes, deux sigles, semblables en apparence, apposés sur des monnaies semblables, à une même époque ou à des époques voisines, ne peuvent-ils, en aucun cas revêtir deux significations différentes? Nous n'en sommes pas assurés.

La même remarque est valable pour les contremarques P R et P sur les bronzes d'Italica.

La contremarque P, réduite à une seule initiale n'a peut-être pas la même signification que PR bien qu'étant frappée sur le même type de monnaie.

On se rend compte de ce phénomène lorsque l'on parcourt les tables de l'ouvrage de Manuel de Guadan.

La lettre P employée, seule, en contremarque, se retrouve, au droit, sur un bronze de Carteia du musée de Berlin et Manuel de Guadán y lirait: PROBATVM.¹⁴

Elle se retrouve également sur des bronzes d'Osicerda du musée archéo-

12. MICHAEL GRÜNWARD. Die römischen bronze und Kupfer münzen mit Schlagmarken im legionlager Vindonissa. P. 133 n.° 125. Planche X n.° 12, Planche XI n.° 2.

COLIN M. DRAAY: Die müzfunden von Vindonissa. P. 117 n.° 4977. P. 118 n.° 4980.

13. MICHAEL GRÜNWARD, *op. cité*, Planche X n.° 13.

14. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 36. Planche I n.° XLI.

logique national de Madrid et du musée de Berlin et cette fois se traduirait par PATER.¹⁵

Associée à la lettre S sur bronze de Romula (M.A.N. de Madrid) elle aurait la signification de POPVLVS.¹⁶

Redoublée, sur bronze d'Emporiae et encadrant le sigle M elle serait un élément du titre: PATER PATRIAE.¹⁷

Sur quatre types de monnaies différentes la contremarque P, seule ou accompagnée, fait l'objet de trois traductions différentes: c'est avouer la difficulté de sa traduction.

Quelques remarques encore: La contremarque P est frappée à l'avvers de la monnaie d'Italica alors que sur ces mêmes monnaies, la contremarque P R figure au revers. Apposée au ras du visage impérial elle respecte scrupuleusement l'effigie.

Le cartouche hémisphérique dans lequel elle est imprimée ne se retrouve, dans le corpus de Manuel de Guadán, qu'avec la contremarque de Gadès¹⁸ renfermant, elle aussi, une seule initiale: B.

Aujoutons enfin que cette contremarque P, couchée, imite à s'y méprendre la contremarque de Malacca,¹⁹ où Manuel de Guadán voit la lettre Q et qu'il lit: Quaestor (Fig. 1, n.º 3).

Arrêtons-là ces quelques considérations, la présente note n'ayant d'autre but que d'ajouter deux éléments nouveaux au relevé des contremarques et graffitiés sur les monnaies antiques de la péninsule ibérique.²⁰

15. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 88. Planche III n.º CXXVII.

16. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 90. Planche III n.º CXXX-CXXXI.

17. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 68. Planche II n.º LXXXVI.

18. MANUEL DE GUADAN, *op. cité*, pág. 71. Planche II n.º XCI.

19. MANUEL DE GUADAN, *op. cit.*, pág. 86. Planche III n.º CXXII.

20. Les monnaies illustrant cette note appartiennent à la collection Majurel.



Fig. 1



Fig. 2